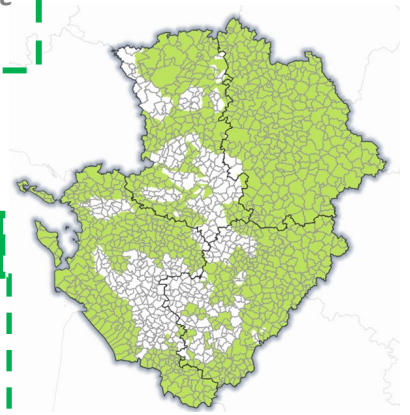


Objectif : accompagner les exploitations en Zone Intermédiaire vers la transition agricole tout en répondant aux enjeux de la souveraineté alimentaire

Paramètres du Cahier des charges

Les obligations transversales du PAEC NA_ZI

- Engager au moins 90% des surfaces éligibles
- Avoir 50% de la surface de culture éligibles dans le territoire
- Réaliser un diagnostic agro-écologique de l'exploitation



Cahier des Charges

Densité d'animaux

Densité d'animaux instantanée maximale :

Volailles



- 2m² / poulet
- 4m² / poule pondeuse

Porcs



- 83m² / porc ≥ 85 kg

Entretien conforme au diagnostic

Parcs

- Déplacement des zones d'alimentation
- Variétés autorisées dans les parcs
- Maintien ou régénération régulière de la couverture herbacée

Amélioration de l'aménagement des parcs

La rémunération

735€ / parc / an

Plafond : 6 000 €

En cas de dépassement de l'enveloppe budgétaire attribuée, une priorisation des dossiers sera réalisée. Le diagnostic ne garantit pas la validation de l'engagement.